

# UN OUTILLAGE AU SERVICE DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Créées dans un territoire depuis des décennies ou des siècles, les organisations privées non lucratives revendiquent leurs rôles auprès de leurs concitoyens.

Cet engagement pour créer du lien, pour innover au quotidien nécessite une gouvernance porteuse de sens, consciente de ses responsabilités et

outillée à la hauteur des enjeux qu'elle représente.

Cette formation de deux jours à l'intention des administrateurs va leur permettre de s'outiller pour un plein exercice de leurs responsabilités et pour assumer des décisions ajustées et adaptées.

## OBJECTIFS

- Repérer et analyser les déterminants de la responsabilité des administrateurs dans la gouvernance des associations
- Connaître les enjeux de l'exercice de cette responsabilité
- S'approprier les outils au service de cette gouvernance

## CONTENU

### La responsabilité des administrateurs eu égard à l'objet de l'association

- Les différents formats juridiques des organisations
- La responsabilité politique (projet associatif, engagements)
- Un engagement sociétal auprès des concitoyens : besoins, attentes, droits et libertés.
- Une responsabilité vis-à-vis des salariés : conditions de travail, formations

### La responsabilité des administrateurs : une gamme juridique

- Un mandat issu de la personne morale
- Une responsabilité civile et pénale
- Une responsabilité financière

### Un outillage à construire

- Les outils politiques et les instances (projet associatif, statut, instance)
- Les outils de gestion (indicateurs d'activités et de gestion)
- Les outils comptables et les consultations

### Les outils au service de la formation et de l'animation des administrateurs

- L'accueil et l'intégration de nouveaux administrateurs
- La formation et l'animation
- La transmission : comment renouveler son conseil d'administration et assurer la pérennité de la personne morale ?



1<sup>er</sup> & 2 juin 2015



Paris



632 €  
par personne

2 jours



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
<b>JUIN</b>
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

## PUBLICS

- Présidents
- Administrateurs

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques
- études de cas
- échanges et mutualisation

## INTERVENANT

- Juriste spécialisé dans le secteur Privé Non Lucratif